



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CEREMA – Comité de suivi

Compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2013

Participants :

Administration : DRI, DRH, B. Larroutou et S. Moreau (préfiguration)

Organisations syndicales :

CFDT : MM. Freddy Hervochon, Gérard Bouin, François Rambaud, Patrick Fourmigue.

UNSA, CGT, FO, absence de FSU .

Préambule

Relevés de conclusions : La CFDT déplore que ceux des derniers comités de suivi n'aient pas été communiqués par l'administration. Celle-ci s'engage à accélérer leur sortie.

Programmation 2014 : le préfigurateur reconnaît la charge de travail très lourde demandée à l'encadrement pour cet exercice. Il faudra faire une analyse a posteriori de la méthode utilisée.

Recherche : la CFDT relève dans un CR de la préfiguration, la volonté affichée de recruter en 2014 quatre doctorants et quatre chercheurs statutaires, mais sans préciser les domaines. Le préfigurateur répond qu'il faut anticiper et reconnaît que ni l'état des lieux des équipes de recherche, ni la stratégie se sont encore finalisés. Il réaffirme que la recherche sera un atout pour le Cerema, même si ce n'est pas sa vocation première.

Point d'avancement des textes réglementaires

Le travail du Conseil d'État sur le décret-cadre Cerema a surtout porté sur la forme (cela s'appellerait de la "légistique"), notamment pour éviter de "bégayer" entre loi et décret, par exemple sur les missions (art 2). Au final, le gouvernement garde la responsabilité de retenir ou non les rares modifications de fond suggérées par le Conseil d'État, telles que :

- 1) l'élection du vice-président du CA et non sa désignation ;
- 2) le choix de supprimer le siège d'administrateur dévolu aux Villes Moyennes, pour en ajouter un deuxième à l'AMF (maires de France).

Principes de la convention de formation

Il s'agit d'une convention entre le CEREMA et les 3 services du Ministère intervenants dans la formation : CMVRH, ENTE et IFORE. Les formations et conseils à l'agent du Cerema resteront gratuites comme aujourd'hui.

En complément, la CFDT demande des précisions sur les conditions des formations données par les agents du Cerema :

- pour ces trois services du Ministère ? Réponse : a priori, pas de changement des pratiques actuelles, à part que l'essentiel passera en préprogrammé et le non-prévu en T9+. Les indemnités de formation seraient maintenues à l'identique ;
- pour les autres établissements de formation (initiale ou continue) ? La CFDT souligne que les pratiques sont très diverses entre les 11 futures directions du Cerema. Comment se fera l'harmonisation ? Il y a urgence car les demandes vont commencer à arriver dès janvier 2014. Le préfigurateur reconnaît ne pas encore avoir d'état des lieux des pratiques mais la DRH et la D4P y travaillent. Une harmonisation sera évidemment nécessaire. Les 11 directeurs garderont la signature des autorisations. La CFDT rappelle que la DCDC (Direction de la Communication et de la Diffusion des Connaissances) doit aussi y être associée.

Point sur la mise en place du siège

Remise en séance d'une fiche sur le "remplissage" des ETP du siège. Le préfigurateur annonce un effectif réel d'environ 75 ETP fin janvier 2014 (donc 26 postes non encore pourvus par rapport à la cible de 101). Difficulté à recruter sur certains postes en B+ administratif, d'où une transformation en A pour certains.

Pour disposer d'un document plus simple et lisible que les multiples feuilles d'organigrammes, la CFDT suggère au préfigurateur de reprendre sa liste des 101 postes (présentée en mars 2013), avec les champs suivants : direction/service, intitulé du poste, date d'affectation (réelle ou prévue), nom du titulaire (quand il existe). Si possible au format tableur...

Divers

Principes des conventions d'hébergement : le SPSSI étant absent, ce point n'est pas traité. Une note sera adressée aux syndicats.

"Trou" financier de 1 M€ au CETMEF (sur un budget annuel de fonctionnement de 2.5 M€) : une inspection de gestion a été demandée au CGEDD, avec rapport remis avant Noël. La DGITM aurait trouvé des solutions pour "boucher" le trou, en faisant contribuer ses autres STC (SETRA, STRMTG, CETU), mais leur mise en œuvre pourra se trouver contrariée par la proximité de la clôture de gestion. Il reste donc une incertitude sur l'impact en 2014 sur le Cerema.

Échéancier 2014 : la CFDT a relevé, dans le dernier CR de la préfiguration, que MM. Mazauric (SG du METL/MEDDE) et Tapadinhas (DRI) se rendront à Bron le 20/02/2014, pour visiter le Labo et le siège du Cerema. La CFDT demande que l'on profite de cette occasion pour tenir une réunion du comité de suivi, pour faire un point après 2 mois d'existence du Cerema. L'administration préférerait repousser à mi 2013, pour ne pas empiéter sur les prérogatives des nouvelles instances représentatives de l'établissement. La CFDT insiste sur la tenue d'un comité de suivi à cette date, notamment pour définir la méthode de travail de ce comité de suivi du protocole, pour les deux années sur lesquelles il court encore, à savoir 2014 et 2015. S'il le faut, la CFDT saisira le SG, seule ou en intersyndicale. Finalement, l'administration accepte de faire remonter cette demande au SG du METL/MEDDE, dans un sens positif.

Flash spécial suite au comité technique ministériel du 5 décembre, présidé par M. Mazauric (SG du METL/MEDDE)

1. la CFDT a renouvelé sa demande d'un comité de suivi du protocole Cerema le 20/02/2014 à Bron. Le SG n'a pas dit non. A suivre...
2. CCOPA : il n'y aura finalement qu'une seule CCOPA rattachée au directeur de l'établissement Cerema.

La CFDT souhaite à tous les agents des 8 CETE, du Certu, du Setra et du Cetmef de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2014 pour les premiers jours du Cerema.

